



CHÔMAGE PARTIEL : LES SYNDICATS AVAIENT JUSQU'AU 08/12/2022 POUR SIGNER LE PROLONGEMENT, POUR L'ANNÉE 2023, DE L'ACCORD DU CHÔMAGE PARTIEL PAYÉ A 92% AU LIEU DES 70% PRÉVU PAR LA LOI

SUD faisant passer avant tout les intérêts des salariés ,avait depuis la mise en place de cet accord, négocié et s'est prononcé par sa signature comme étant POUR une indemnisation des journées de chômage à 92% pour tous (embauchés comme intérimaires).

Cette indemnisation qui peut atteindre jusqu'à 100% en monétisant quelques jours d'anciennetés. 0,4 de CETI jours pour un jour de chômage. Ce qui fait 1 jour et demi de CETI pour couvrir 20 jours de chômage !!!

NOUS NOUS SOMMES DONC RÉENGAGÉS PAR NOTRE SIGNATURE ET AVONS DONC SIGNÉ LE 05/12 POUR LE PROLONGEMENT DE CET ACCORD POUR TOUTE L'ANNÉE 2023 !!!

Nous avons été surpris que la CGT premier syndicat du site de Bourg ainsi que Force Ouvrière n'aient pas signé cet accord. Leur décision de ne pas signer cet accord reste incompréhensible car les adhérents CGT et FO ainsi que leurs militants ont tous accepté d'être payé 92% de leur salaire au lieu des 70% les jours de chômage.

Alors, nous osons le dire : Heureusement que des syndicats ont signé cet accord, car sans nous, tout le monde serait payé à 70% de notre salaire sur les jours de chômage....

D'ailleurs, connaissez-vous une seule personne qui vous dise : « Je préfère être payé à 70 % de mon salaire plutôt qu'à 92% ou à 100% (avec 0,4% d'un jour de CETI) ??

Connaissez-vous un seul élu, ou syndicaliste qui ait refusé ces 92% ?

Nous, on n'en connaît pas !!!

Cet accord ayant obtenu les 50% de suffrages nécessaires a pu être validé, mais que se serait-il passé si les signataires n'était pas assez nombreux ? Eh bien, il n'y aurait pas eu d'accord chômage partiel !!! Et bonjour la fiche de paie à la fin du mois !!!

.....Rappelez-vous le 13ème mois qui avait été refusé au début des années 2000 !!!

NOUS TENONS A RAPPELER À TOUS LES SALARIÉS, QUE LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DE 2019, LES TRAVAILLEURS(EUSES) ONT ÉTÉ NOMBREUX A FAIRE HONNEUR A LA CGT EN LES DÉSIGNANTS PAR LEURS VOTES COMME PREMIER SYNDICAT DU SITE DE BOURG.

En tant que premier syndicat du site de Bourg, la CGT aurait pu renvoyer l'ascenseur aux salariés en signant cet accord Surtout face à cette crise sans précédent de l'inflation que nous subissons tous de plein fouet, et face à toutes les difficultés financières qui nous pendent au nez dès janvier 2023.....

Nous sommes à 3 mois des élections professionnelles à Renault Trucks et nous jugeons important de vous rappeler les accords que nous avons signés et pourquoi nous les avons signés. Le but étant pour nous, que chacun d'entre vous puissiez commencer à comparer les syndicats entre eux, ce qu'ils vous apportent, ou pas dans un but électoral.

Car voter pour les copains s'est bien, mais voter pour ceux que vous jugez, défendre VOS INTÉRÊTS, c'est encore mieux !!! Que chacun juge par lui-même !!!

Cette notion d'accord d'entreprise, doit être comprise, car elle fait partie des critères importants pour lesquels on doit tenir compte lorsque l'on vote aux élections professionnelles.

